

Familles d'accueil, vous pouvez et devez refuser les clandestins qu'on voudrait vous imposer

écrit par Gentilitas | 23 septembre 2016



Suite à [l'article](#) sur l'obligation à peine dissimulée de loger des migrants en famille d'accueil, un petit témoignage.

Il s'avère que depuis plusieurs années c'est mon boulot, famille d'accueil.

Pour le moment, je n'ai pas eu à faire avec le genre d'emmerdements relatés par l'article. Il va sans dire que si ça se produisait, je tiendrais le site informé de la situation...Et je perdrais mon emploi dans la foulée puisqu'il est hors de question qu'une sous-merde de clandestin passe le seuil de ma porte, quand bien même je ne suis que locataire.

Je sais où aller, chez qui me rendre, je ne suis pas seul au monde !

Mais cependant quelque chose m'échappe : les difficultés rencontrées par le Conseil Général pour trouver des accueils corrects sont telles qu'il recrute par affichage public interposé. Sachez-le : on peut refuser un accueil. Celui qu'on

vous propose n'est jamais contraint et forcé. Des entretiens ont cours avant que enfant en attente vous soit présenté. Si vous êtes d'accord, s'ensuit un séjour court, parfois suivi d'un deuxième, pour permettre à chacun d'apprendre à commencer à se connaître. C'est alors que l'accueil définitif peut être envisagé.

La menace de supprimer les agréments pour refus d'accueil me semble totalement hors sujet, même pour un clandestin. Mais il faut refuser ! en bloc !

Comment croyez-vous que le Conseil va réagir devant des refus massifs ? Vous pensez vraiment qu'il va supprimer les agréments pour punir les récalcitrants? Cela reviendrait à sortir les gosses de leurs familles d'accueil, mais pour les placer où ? Dans des foyers? Ils sont déjà pleins. Les CMP ? pleins aussi et généralement sur le long terme. Sans compter que, quoi qu'on en dise, nombreux sont les enfants qui ont réussi à trouver leur place dans leur nouvelle famille et ne supporteraient pas une nouvelle séparation sans péter les plombs. Je vois mal le Conseil en position de devoir assumer ça.

Il faut refuser ! C'est sans danger ! La menace éventuelle d'un licenciement, si tant est qu'elle soit réelle, n'est en réalité que ça : une menace qui ne peut pas être suivie des faits qu'elle implique sans générer un bordel monstre sur tout le territoire.